

Démarche : Production d'électricité à partir de biogaz : demande exemption paiement indemnités de résiliation anticipée de contrat d'achat

Organisme : DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

Les installations de production d'électricité à partir de biogaz produit par méthanisation bénéficiant d'un contrat de soutien au titre des arrêtés tarifaires des 19 mai 2011 et 13 décembre 2016 peuvent être exemptées du paiement d'indemnités lors de la résiliation anticipée de leur contrat d'achat (contrat de types "BG16" et "BG11" de conditions générales BG11C). L'arrêté du 8 septembre 2025 fixe les conditions de cette exemption. Ce formulaire permet aux producteurs de déposer leur demande d'exemption de paiement.

Les producteurs possédant un contrat d'achat d'électricité de type "BG11" relevant de conditions générales autres que BG11C doivent s'adresser directement auprès de leurs co-contractants car ce formulaire ne les concerne pas.

### Civilité

☐ Mme

☐ M.

### NOM Prénom

### Adresse électronique

### Numéro de téléphone

### Fonction

### Nom de l'entreprise de production d'électricité

Ce nom est celui qui figure dans le contrat d'achat de l'électricité produite à partir de biogaz

# Production d'électricité à partir de biogaz : demande exemption paiement indemnités de résiliation

**Dénomination de l'Entreprise qui possède l'installation de production d'électricité**

**Adresse de l'installation de production d'électricité**

## Région

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Auvergne-Rhône-Alpes
- ☐ Bourgogne-Franche-Comté
- ☐ Bretagne
- ☐ Centre-Val de Loire
- ☐ Corse
- ☐ Grand Est
- ☐ Hauts-de-France
- ☐ Ile-de-France
- ☐ Normandie
- ☐ Nouvelle-Aquitaine
- ☐ Occitanie
- ☐ Pays de la Loire
- ☐ Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ☐ Guadeloupe
- ☐ Réunion
- ☐ Martinique
- ☐ Guyane
- ☐ Mayotte

## Type de contrat

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ BG 16
- ☐ BG 11 de conditions générales BG11C

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Descriptif de la conversion réalisée

Descriptif de la conversion réalisée, du mode de contractualisation choisi (CPB, BPA avec émission de GO, contrat de vente de chaleur...) et du co-contractant retenu.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Contrat d'achat d'électricité

Contrat d'achat BG11 ou BG16

## Production d'électricité à partir de biogaz : demande exemption paiement indemnités de résiliation

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Conditions Générales du contrat d'achat d'électricité

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Conditions Particulières du contrat d'achat d'électricité

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur du producteur confirmant le démantèlement de l'installation de production d'électricité et sa conversion vers l'injection, la chaleur ou un carburant alternatif

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuves de démantèlement

Factures acquittées (facture de démantèlement, mise à la benne, élimination déchets...etc) ;

ou

Attestations notariales de vente / cession des machines électrogènes.

A défaut

Un constat d'huissier accompagné d'une justification de l'absence d'autres pièces.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Preuves de conversion

Factures acquittées avec adresse de livraison relatives aux équipements de conversion (épurateur, chaudière, équipements permettant de maximiser la production ou le stockage de chaleur ou de biogaz) ;

ou

PV de mise en service du poste d'injection délivré par le gestionnaire de réseau ;

ou

PV de mise en service du poste de distribution ou de livraison de carburant ou de chaleur délivré par l'installateur.